

Une sécurité collaborative

- Un **gendarme référent** pour chacun des maires : chaque maire bénéficie d'un correspondant privilégié connaissant précisément les caractéristiques de la commune et en mesure d'apporter des réponses adaptées.
- Des gendarmes agents de l'état, qui adoptent aussi une **posture de conseil à la disposition des maires** (conseils humains, organisationnels et techniques) : les référents de la gendarmerie participent à des opérations de prévention et de sensibilisation au profit des professionnels, des élus et des particuliers afin de développer une culture de la sûreté, y compris dans le cyberspace et pour la protection de toutes vos données.
- Des polices municipales qui sont des partenaires incontournables de la gendarmerie dans le cadre du **continuum sécurité** : la signature de conventions permet d'organiser le partage d'informations opérationnelles, l'interopérabilité des moyens de communication, le transfert d'images de vidéo-protection.

● **+ de 33000 référents gendarmerie**
(un pour chaque élu)

● **214 référents sûreté et 3000 correspondants sûreté** qui conseillent les élus (vidéoprotection)

● **+ de 3000 correspondants territoriaux prévention** délinquance en lien avec les services sociaux, les mairies, les établissements scolaires



GENDARMERIE NATIONALE

UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LES ÉLUS



GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÛRETÉ

2019-315



SUIVEZ QUOTIDIENNEMENT LA GENDARMERIE SUR :



GENDinfo.fr

Un ancrage territorial commun

- Un **enracinement au cœur des territoires** : comme une réponse aux attentes de la population exprimées à l'occasion du Grand Débat, spécialement l'accessibilité du service public, la gendarmerie partage avec les élus locaux, au premier rang les maires, une présence dans tous les territoires.
- Un **maillage** permettant à la gendarmerie de décliner pleinement ses 4 fonctions sociales :
 - le **contact** avec la population et les élus,
 - la **prévention** par des actions directes ou en lien avec les partenaires,
 - l'**intervention** d'initiative ou à la demande des usagers,
 - l'**investigation**, quand la prévention n'a pu éviter le crime ou le délit.
- Une **offre territoriale de sécurité adaptée** et favorisant le dialogue avec toutes les populations, l'intervention en tout point du territoire dans des délais contraints, la compréhension des tissus économiques et sociaux.

La gendarmerie au contact

- Une **sécurité du quotidien** adaptée aux spécificités de chaque territoire dans une démarche partenariale avec les élus, et notamment les maires qui sont en charge d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques dans leurs communes.
- Du **sur-mesure territorial** laissant la place aux initiatives et à de nombreuses expérimentations (groupes de contact, brigade de gestion des événements, extension du dispositif de participation citoyenne aux commerçants...).
- La **proximité** : présence visible des gendarmes sur le terrain pour resserrer les liens entre la gendarmerie, la population et les élus. La gendarmerie assure la sécurité de vos administrés mais elle garantit également votre propre intégrité physique, votre qualité de vie supposant une attention particulière.

Des initiatives et des actions communes

- Des contacts réguliers gendarmerie – élus permettent de créer des **relations de confiance** et favorisent l'**échange réciproque d'informations** :
 - de la gendarmerie vers les maires, ceux-ci devant être tenus informés des événements causant des troubles à l'ordre public sur le territoire de leurs communes,
 - des maires vers la gendarmerie, les élus étant des capteurs locaux privilégiés à l'écoute des attentes de la population.
- Des dispositifs de **participation citoyenne**, placés sous l'égide des maires et encadrés par la signature d'un protocole, visant à sensibiliser les référents citoyens aux postures de vigilance, aux gestes de prévention, aux réflexes à développer pour relayer le renseignement.
- Des **intervenants sociaux de la gendarmerie** (ISG) qui appuient l'action de la gendarmerie en prenant en compte le volet social des sollicitations et dans lequel les élus jouent un rôle essentiel en les employant.



● **3073 brigades** en métropole et outre-mer

● Une intervention toutes les **15 secondes**

● **33 800 communes** en zone de gendarmerie

● **354 contrats opérationnels** de protection adaptés et déclinés pour chaque territoire

● Des outils numériques s'adaptant aux nouveaux usages : la **brigade numérique** (offre de service **24/24 en ligne**)

● **46 brigades territoriales de contact** et **250 groupes de contact** pour capter les « signaux faibles »

● **+ de 32 millions** de français protégés et rassurés par les gendarmes

● **+ de 5000 protocoles** de participation citoyenne signés en zone gendarmerie

● **+ de 150 intervenants sociaux** de la gendarmerie qui assurent des fonctions d'écoute, de médiation, d'information, d'appui dans l'accompagnement social